



Commune de
1609 Saint-Martin FR

**Assemblée communale ordinaire
du 14 mai 2019 à 20h15
à la salle polyvalente à Saint-Martin**

Présidence	M. Gérard Buchs, Syndic
Présents	39 personnes, dont 2 personnes sans droit de vote A partir du point 2. : 40 personnes, dont 2 sans droit de vote
Secrétaire	Mme Florence Genoud Bailat, Secrétaire communale

Au nom du Conseil communal, M. le Syndic a le plaisir d'ouvrir cette assemblée ordinaire et il souhaite une très cordiale bienvenue aux personnes présentes.

Pour le bon ordre de l'assemblée et la rédaction du procès-verbal, il demande à chaque citoyen(enne) qui prend la parole, de bien vouloir s'annoncer par son nom et prénom.

Nomination des scrutateurs :

- Pour les personnes assises aux deux premiers rangs + les membres du Conseil communal : Joseph Rigolet
- Pour les personnes assises aux deux derniers rangs : Bernard Gobet

M. le Syndic demande aux scrutateurs de bien vouloir compter le nombre de personnes présentes.

L'assemblée compte 39 personnes dont 2 personnes sans droit de vote. Il s'agit de Mesdames Florence Genoud Bailat, Secrétaire communale et Carole Savoy, Caissière communale.

L'assemblée a été convoquée par un affichage aux piliers publics, un envoi « tous-ménages », une parution dans la Feuille Officielle en date du 3 mai 2019, avec le tractanda suivant :

1. Procès-verbal de l'assemblée du 3 décembre 2018

2. Comptes 2018

- 2.1 Comptes de fonctionnement
- 2.2 Comptes des investissements

2.3 Rapport de la commission financière et de l'organe de révision

2.4 Approbation

3. **Nomination de l'organe de révision pour la période 2019 – 2020 - 2021**
4. **Modifications des statuts de l'association des communes de la Veveyse (ACV)**
5. **Modification du règlement relatif à la participation communale aux coûts des traitements dentaires scolaires**
6. **Budget complémentaire** : crédit d'étude pour réfection de canalisations, quartier Courtes Poses à Saint-Martin
7. **Divers**

Aucune remarque ou question n'étant soulevée, ce tractanda est accepté.

1. Procès-verbal de la séance du 3 décembre 2018

Ce procès-verbal pouvait être consulté sur le site internet de la commune ou auprès du secrétariat communal.

Remarques ou questions : aucune

Votation à mainlevée :

OUI	:	36
NON	:	0
ABSTENTION	:	1

A l'unanimité, le procès-verbal est accepté.

Florence Genoud Bailat est remerciée pour la rédaction de ce document.

2. Comptes 2018

A partir de ce point, 1 personne rejoint l'assemblée qui compte désormais 40 personnes, dont 2 sans le droit de vote.

M. le Syndic passe la parole à M. Georges-Henri Débois, vice-Syndic et responsable des finances, pour la présentation des comptes.

2.1 Comptes de fonctionnement

M. Georges-Henri Débois commente les comptes de fonctionnement qui se soldent par un excédent de revenus de **CHF 19'708.16**. Le budget prévoyait un excédent de charges de **CHF 17'570.00**.

Selon M. Débois l'année 2018 a connu des mauvaises nouvelles et des bonnes nouvelles pour les finances de la commune, mais il est beaucoup plus sensible aux mauvaises nouvelles, alors il va prendre pour lui ce proverbe malien :

“Ne te lamente pas de ce qui t'arrive : tu ne connais pas le futur.”

Chapitre 0 Administration

Pour l'assemblée communale et le Conseil communal, le résultat est inférieur au budget d'environ CHF 6'000.-.

Le dépassement des charges de l'administration générale s'explique essentiellement par le changement de boursière communale. Afin que la transition se passe au mieux, Christine Rigolet et Carole Savoy ont travaillé ensemble jusqu'au 30 septembre 2018. Il s'explique également par des frais d'hébergement et de maintenance informatique.

Chapitre 1 Ordre public

Les charges sont inférieures, notamment pour la police du feu, de CHF 14'000.-.

Chapitre 2 Enseignement et formation

L'accueil extrascolaire est en dépassement de CHF 5'000.-, essentiellement en raison de l'achat d'un ordinateur et d'un logiciel spécialisé dans les AES.

Pour les bus scolaires, dans les revenus, apparaît la dernière subvention de l'Etat. Jusqu'à maintenant, ces subventions s'exprimaient en année scolaire donc elles étaient réparties sur deux exercices.

Dans les charges, il y a une mise en réserve de plus de CHF 80'000.- étant donné que les transports sont maintenant entièrement à la charge des communes. On y trouve également une autre attribution à la réserve de l'école pour CHF 100'000.-.

Chapitre 3 Culte, culture et loisirs

Dans ce chapitre, les charges sont inférieures de CHF 6'000.-. A noter que grâce à la recherche de sponsors, l'inscription du Sentier des arbres au site internet Flower Walks n'a rien coûté en 2018. Dans la partie divers de l'assemblée, Mme Christine Scheizer Simac fera une présentation de ce site.

Chapitre 4 Santé

Les charges sont inférieures dans tous les sous-chapitres sauf le service médical des écoles. A noter que la participation aux homes médicalisés de la Veveyse pourrait subir un rattrapage.

Chapitre 5 Affaires sociales

Les charges sont inférieures au budget de CHF 20'000.- en raison notamment des participations aux crèches et garderies. Pour la partie « revenus » l'on constate une diminution de la participation aux repas à domicile.

Chapitre 6 Transports et communications

Les charges ont été inférieures de CHF 55'000.- par rapport au budget, surtout pour le déblaiement et salage des routes pour un peu moins de CHF 40'000.-.

Chapitre 7 Protection et aménagement de l'environnement

Chapitre 70, approvisionnement en eau

Ce sous-chapitre doit s'équilibrer. Un montant de CHF 20'000.- a été attribué à la réserve. Les achats d'eau s'élèvent à CHF 103'000.-. et les ventes à CHF 110'000.-.

Chapitre 71, protection des eaux

Le taux de couverture se situe à 78% alors qu'il devrait être à 100%.

Les frais d'honoraires et d'études se sont élevés à CHF 15'000.- pour un budget de CHF 1'000.-. Les taxes sont inférieures de CHF 14'000.- par rapport au budget.

Chapitre 72, ordures ménagères

Le taux de couverture est à 91%. Tous les autres postes sont à peu près dans le tir.

Chapitre 8 Economie

A noter que dans le sous-chapitre des forêts, bien que la vente de bois ait été inférieure de CHF 3'000.-, la participation reçue de la corporation forestière de triage a été supérieure de CHF 9'000.- au montant budgétisé.

Chapitre 9 Finances et impôts

Dans les charges, une provision pour pertes sur débiteurs plus élevée s'élève à CHF 52'500.-. Ce chiffre est essentiellement donné par le Service cantonal des contributions.

Dans les revenus, les impôts sur les personnes physiques ont été exceptionnels, en raison de rattrapages uniques pour cette année. M. Débois insiste sur le mot unique.

Les autres revenus sont, soit plus élevés, par exemple pour les impôts à la source, les prestations en capital, les gains immobiliers, ou alors en diminution pour les mutations principalement.

La péréquation financière est dans le tir.

Afin de profiter de ces bons comptes, une réserve de CHF 85'000.- a été prévue pour le complexe communal. Il manque des précisions concernant l'avenir, en particulier concernant la partie pompiers.

Les bureaux du bâtiment communal de Fiaugères n'ont toujours pas trouvé de locataire.

A noter dans les mauvaises nouvelles, lors du bouclage des comptes, les communes ont reçu un document les avertissant qu'elles devront participer à la recapitalisation de la Caisse de pension de l'Etat. Le montant pour la commune de Saint-Martin se situe entre CHF 100'000.- et 200'000.-, selon l'option choisie par le Grand Conseil. C'est la raison pour laquelle une provision de CHF 100'000.- a été réalisée.

Remarques ou questions :

M. Roger Braillard demande où en sont les consolidations des deux gros projets en Veveyse.

M. le Syndic lui répond qu'ils ne sont pas encore bouclés. En 2019 ce seront les EMS et l'année suivante le CO.

M. Charly Braillard demande pourquoi le montant à charge de la commune est si important pour la recapitalisation de la caisse de pension.

M. le Syndic répond qu'il s'agit de la part pour les enseignants des écoles primaires et secondaires.

M. Georges-Henri Débois rajoute que cela concerne toute personne qui reçoit un salaire de l'Etat, pour lequel la commune partage les frais.

M. le Syndic complète en communiquant que les communes ont reçu l'information au mois d'avril 2019 par le Service des communes qui leur conseillait de faire des provisions si les résultats de leurs comptes 2018 le permettaient. Pour exemple, la commune de Châtel-St-Denis a capitalisé CHF 900'000.-, celle de Bulle 7 millions, Granges Veveyse CHF 300'000.- (à noter que cette commune a tout son personnel communal affilié à la caisse de pension de l'Etat). Le personnel de la commune de Saint-Martin n'est pas affilié à la caisse de pension de l'Etat.

M. Roger Braillard demande si cette répartition est basée sur une clé de répartition. M. le Syndic lui répond que la répartition s'effectue par rapport au nombre de personnes assurées à la caisse.

2.2 Comptes d'investissements

M. le Syndic remercie M. Georges-Henri Débois pour toutes ces explications et lui passe à nouveau la parole pour les comptes d'investissements qui se soldent par excédent de charges de CHF 274'465.21.

Tous les investissements 2018 ne sont pas terminés, mais ils sont en bonne voie. Il commente les investissements suivants qui sont présentés en détail à l'écran et qui sont joints au présent procès-verbal.

Livre historique sur Saint-Martin FR	CHF 25'997.70
Réfection de route AF la Comba, Saint-Martin	CHF 281'200.00
Achat d'un véhicule pour la voirie	CHF 60'000.00
AVGG – bouclage réseau et alimentation Saint-Martin	CHF 137'750.85
Adduction d'eau et défense incendie « Bois Noir », Besencens et « Clos de Sauba », Saint-Martin	CHF 87'182.05
Assainissement de bâtiments hors zone secteur Le Froumi	CHF 123'735.55
Révision du PAL / RCU	CHF 83'403.20
Acquisition et pose d'un défibrillateur	CHF 5'774.00

Le Livre historique poursuit son chemin, des informations supplémentaires seront données dans le point divers de la séance.

Pour la réfection de la route AF La Comba, les travaux entrepris en 2018 ont coûté à ce jour CHF 101'279.90. Pascal Delessert en parlera dans les divers.

L'achat d'un véhicule pour la voirie est bouclé pour un final de CHF 54'000.-, sur un budget de CHF 71'000.-.

Pour les investissements AVGG - bouclage réseau et alimentation Saint-Martin, ce dossier est toujours en attente des subventions pour pouvoir être bouclé. L'investissement demandé était de CHF 121'000.-. Actuellement le compte se chiffre à CHF 137'750.85, soit un dépassement de CHF 16'750.85. Des explications seront transmises lors de la clôture finale de cet investissement.

La situation est identique pour l'adduction d'eau et défense incendie « Bois-noir » et « Clos de Sauba ». Le décompte est toujours provisoire, en attente des subventions d'environ CHF 100'000.-.

Pour l'assainissement de bâtiments hors zone secteur Le Froumi, le budget demandé était de CHF 184'000.- et le coût final se chiffre à CHF 123'735.55.

Le morceau de bravoure, soit la révision du PAL / RCU, a été approuvé au début de cette année, il peut ainsi être bouclé.

Du point de vue financier, ce dossier n'a pas été présenté depuis 2015. Le Conseil communal savait que le compte était en dépassement mais en raison de l'application de l'art. 36 al. 1 de la loi sur les finances communales qui indique que le Conseil communal est compétent pour un dépassement de crédit lorsqu'il s'agit d'une dépense liée, ce qui est le cas pour le PAL car la loi oblige les communes à le réviser. Le montant voté pour 2012 était de CHF 26'000.-.

Le dernier investissement concerne l'acquisition et la pose d'un défibrillateur. Le montant voté était de CHF 8'000.- et le montant dépensé s'élève à CHF 5'774.-.

Remarques ou questions : aucune

2.3 Rapport de la commission financière et de l'organe de révision

M. Jean-Luc Maillard, Président de la commission financière donne lecture du rapport de la commission financière.

Ces rapports sont joints au présent procès-verbal et en font partie intégrante.

M. le Syndic remercie la commission financière pour son travail, ainsi que pour l'excellente collaboration entretenue avec le Conseil communal.

Remarques ou questions : aucune

2.4 Approbation

2.4.1 Votation à mainlevée des comptes de fonctionnement

OUI : 31
NON : 0
ABSTENTIONS : 7 (membres du Conseil communal)

Les comptes de fonctionnement sont acceptés.

2.4.2 Votation à mainlevée des comptes d'investissements

OUI : 31
NON : 0
ABSTENTIONS : 7 (membres du Conseil communal)

Les comptes d'investissements sont acceptés.

M. le Syndic remercie M. Georges-Henri Débois et Mme Carole Savoy pour leur travail dans la tenue des comptes.

3. Nomination de l'organe de révision pour la période 2019-2020-2021

La parole est donnée à Jean-Luc Maillard pour la prise de position de la commission financière qui propose à l'assemblée de prolonger le mandat avec la fiduciaire Jordan SA pour une durée de 3 ans.

Remarques ou questions :

Aucune

Approbation

Votation à mainlevée :

OUI	: 38
NON	: 0
ABSTENTION	: 0

4. Modification des statuts de l'association des communes de la Veveyse (ACV)

Préambule

L'automne passé, huit communes de notre district ont soumis les nouveaux statuts de l'ACV à l'approbation de leur législatif. Six d'entre eux les ont acceptés à une forte majorité et deux les ont refusés. En raison d'un calendrier très chargé, le Conseil général de Châtel-Saint-Denis a reporté l'objet au printemps de cette année. Sans anticiper sur la décision du chef-lieu, on ose déclarer que la grande majorité des communes et de leur population a plébiscité la création d'une association plus forte et encore plus solidaire.

La majorité qui s'est exprimée jusqu'à maintenant ne suffit pas. Pour sa reconnaissance et son entrée en vigueur, l'association des communes de la Veveyse a besoin de l'adhésion impérative de toutes les communes. Aussi, le Groupe de travail en charge de ce projet, avec le soutien unanime de la Conférence des Syndics, a décidé de modifier les statuts pour soumettre aux communes une nouvelle version qui tient compte des écueils enregistrés auprès des plus réticentes. Les minorités ont droit au respect et elles ont été entendues. Ce projet ^{bis} est donc soumis à toutes les communes et doit comprendre l'ensemble des dispositions initiales. Vous trouvez ci-dessous des explications pour celles qui subissent de sensibles modifications :

Le Fonds cède sa place à des Contributions financières

Dans la version initiale, il était prévu d'alimenter par des apports financiers annuels provenant des emprunts et des communes, un fonds d'investissement régional. En fonction des demandes, ce fonds aurait été utilisé pour subventionner les projets qui remplissent les exigences règlementaires. Cette méthode a été critiquée car à l'exception de l'établissement d'un Plan Directeur Régional pour l'aménagement du territoire, aucun projet concret n'est annoncé. D'autre part, on considère qu'il est inutile de capitaliser en l'absence de perspectives d'investissement dans un marché où les taux d'intérêt sont historiquement bas. Le Groupe de travail propose alors d'inverser le processus en recourant à l'emprunt après l'acceptation d'un projet. Nous ne parlons plus de fonds mais l'ACV pourra, par l'apport de

capitaux tiers, financer tout ou partie d'un projet répondant aux exigences. En outre, cette inversion empêche la collecte anticipée de capitaux auprès des communes pour la constitution de réserves par exemple.

La limite de l'endettement réduite à CHF 10 millions

Plusieurs citoyens et élus ont relevé le caractère plutôt ambitieux d'une limite d'endettement à hauteur de CHF 20 millions pour l'association. Cette limite n'est pourtant pas un chèque en blanc. Pour l'atteindre, plusieurs barrières politiques et financières doivent être franchies. Il est aussi entendu qu'à l'échelle communale, un investissement de cette taille est plutôt rare. Mais pour un district, cette somme est finalement raisonnable. Le Groupe de travail a accepté de réduire cette limite à CHF 10 millions. Si son dépassement s'avère un jour nécessaire, il passera par une modification des statuts soumise à toutes les communes. Cette procédure est plus contraignante mais elle permet de mieux encadrer le volume global des investissements de l'association.

Compatibilité avec l'aménagement du territoire

Sans entrer dans les détails et pour s'en tenir à l'essentiel, il convient de rappeler ce qui suit : « Avec l'entrée en vigueur des modifications de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire, la réalisation, dans un délai de trois ans, d'un Plan Directeur Régional est obligatoire ». Seule une région légalement constituée en association de communes est reconnue compétente pour une telle réalisation. Toutes les communes qui ne remplissent pas ces critères verront leur plan d'aménagement local figé. Quelle commune voudrait prendre ce risque ? Avec les statuts révisés de l'ACV, toutes les communes du district pourront participer activement à la nouvelle politique d'aménagement. Elles auront toutes une place à la table de la stratégie territoriale. On entend souvent la critique du nombre toujours plus élevé d'associations de communes. Alors, évitons d'en créer de supplémentaires et utilisons les outils existants.

Conclusion

Par le passé, notre district a déjà démontré sa capacité à fédérer et ses aptitudes à conduire avec compétence des projets complexes. En adoptant la clef de répartition veveysanne, il impose avec rigueur les règles honorables de la solidarité entre les communes. Lui donner plus de moyens au travers des nouveaux statuts de l'ACV est une décision responsable et mesurée. Nous aspirons tous à une Veveyse moderne et ambitieuse qui sera prête à relever des défis d'envergure à l'échelle régionale.

Remarques ou questions :

M. Roger Braillard demande si les projets seront dans tous les cas intercommunaux.

M. le Syndic répond qu'effectivement ils le seront au niveau du district.

Il rajoute qu'étant donné que les communes ne peuvent pas adopter 2x les mêmes statuts, il a été décidé de descendre la limite de 20 à 10 millions. Il faut que ces statuts soient acceptés par toutes les communes de la Veveyse pour être valides.

Mme Charlotte Fisler demande à quelle date la commune de Châtel-St-Denis va se prononcer sur ce dossier.

Réponse de M. le Syndic : mai 2019.

M. Christian Rouiller demande si le projet devra être absolument intercommunal ou s'il peut s'agir d'un projet privé.

M. le Syndic répond qu'il peut être privé mais il doit avoir un intérêt de district défini par les critères de l'association.

Approbation

Votation à mainlevée :

OUI	:	38
NON	:	0
ABSTENTION	:	0

5. Modification du règlement relatif à la participation communale aux coûts des traitements dentaires scolaires

Mme Sandra Gothuey explique que depuis le 1^{er} août 2016 la législation sur la prophylaxie et les soins dentaires scolaires a été remplacée par la législation sur la médecine dentaire. C'est pourquoi l'adoption d'un nouveau règlement est nécessaire. Le seul changement concerne le barème de réduction. Ce document a été soumis au canton pour approbation qui l'a préavisé positivement.

Remarques ou questions :

Aucune

Approbation

Votation à mainlevée :

OUI	:	38
NON	:	0
ABSTENTION	:	0

6. Budget complémentaire : crédit d'étude pour réfection de canalisations, quartier Courtes Poses à Saint-Martin

M. Yves Currat explique que suite à plusieurs ruptures et fuites de la conduite d'eau potable dans le secteur, sa réparation devient problématique, vu le très mauvais état de la fonte.

C'est pourquoi un crédit d'étude est demandé pour le déplacement et la remise à neuf de cette canalisation sur tout le tronçon de la route de Châtel au chemin de la Meletta. Les canalisations EC et EU pourraient aussi être remises à jour et redimensionnées.

Remarques ou questions :

M. Roger Braillard demande si ce projet concerne les eaux claires et l'adduction d'eau. M. Yves Currat lui répond par l'affirmative.

M. Christian Rouiller demande si un contrôle caméra des eaux claires et eaux usées a été effectué sur le secteur des Courtes Poses. Il pense que tout le tronçon devra être repris un jour car les premiers raccordements datent de 1973-1974.

M. Yves Currat répond qu'un curage des eaux claires a eu lieu en automne 2018 et il a démontré la présence de beaucoup de calcaire dans ces canalisations.
Le dernier passage de caméra des eaux claires et eaux usées date d'un peu plus de 10 ans.

M. Ryszard Rakowiecki demande qu'elle est la différence d'âge des canalisations dans ce secteur.

Réponse de M. le Syndic : environ 20 – 30 ans.

M. Yves Currat relève que la canalisation d'eau potable n'est plus réparable.

M. Gérard Guillet demande si la commune a constaté des fuites.

M. le Syndic répond qu'il y a eu 3 fuites sur la propriété de M. Bernard Bussard et c'est à ce moment-là que le Conseil communal a constaté que la canalisation en fonte est en très mauvais état.

M. Yves Currat rajoute que par chance il n'y a pas eu d'inondation dans le bâtiment. Les réparations ont coûté à chaque fois entre CHF 6'000.- et CHF 7'000.-.

M. Charly Braillard demande s'il est obligatoire d'avoir un crédit d'étude car il relève le coût élevé des honoraires d'ingénieur.

M. le Syndic répond que cette étude est nécessaire par un bureau d'ingénieurs afin d'avoir toutes les garanties de sécurité pour les propriétés privées concernées lors de ces travaux.

M. Charly Braillard demande si les nouveaux tuyaux seront en fonte.

M. le Syndic lui répond par la négative. Ils seront de nouvelle génération.

Approbation

Votation à mainlevée :

OUI	: 38
NON	: 0
ABSTENTION	: 0

7. Divers

7.1 Vernissage du Livre historique

Mme Ursula Hugi informe que l'écriture du Livre avance bien et qu'une journée de vernissage aura lieu comme informé dans le bulletin d'infos communales. Elle invite les citoyens à réserver la date du samedi 12 octobre 2019. Ce jour-là les livres seront en vente et dédiés par Martin Nicoulin.

Une belle journée festive est prévue pour la présentation de cet ouvrage et pour marquer les 15 ans de la fusion des communes.

7.2 FRIAC

Mme Ursula Hugi explique que dans le cadre du développement de la cyberadministration, le Grand Conseil a donné son aval en 2017 pour l'introduction de l'application FRIAC (Fribourg Autorisation de Construire).

Que ce soient les demandes préalables, les procédures ordinaires ou simplifiées, elles seront toutes traitées de façon informatique, de l'élaboration jusqu'à la délivrance du permis d'occuper.

9 communes ont participé à la phase pilote, dont Châtel-St-Denis durant 1 an ½.

Dès le 3 juin 2019, tous les dossiers devront être déposés de manière électronique, dans toutes les communes du canton. Pour ce faire le requérant devra se créer un compte informatique qui lui permettra de déposer et de gérer son dossier en ligne.

Dans un premier temps, des exemplaires papiers devront encore être fournis, jusqu'à ce que la législation cantonale ait déterminé les moyens pour la reconnaissance de la signature électronique.

Pour les personnes qui n'auraient pas la possibilité de faire ces démarches informatiques, elles pourront s'adresser à la commune qui, sur rendez-vous et contre émoluments, pourra les aider.

Les autorisations et permis de construire seront envoyés en format papiers jusqu'à ce que l'Etat dispose des bases légales et des infrastructures techniques qui reconnaissent ce mode de procéder.

Remarques ou questions :

M. Joseph Rigolet souhaite savoir si les dossiers seront traités plus rapidement avec cette application.

M. le Syndic répond que le suivi sera certainement plus rapide.

Mme Ursula Hugi l'espère, mais comme il sera envoyé de façon informatique le requérant et la commune pourront voir son état d'avancement.

M. le Syndic précise que cette nouvelle législation est applicable par toutes les communes du canton.

7.3 Routes AF

M. Pascal Delessert fait le point de situation de la réfection de routes en relation avec les Améliorations foncières qui octroient des subsides au niveau communal et auprès des agriculteurs. Le taux maximal de subsides accordé se situe à 57%.

Concernant l'étape 2018, le chemin de la Comba ainsi que les accès privés des propriétés de MM. Maurice Jaquier, Serge Vienny et Dominique Menoud ont été réalisés par l'entreprise JPF Construction SA à l'entière satisfaction de la commune.

Le montant total des travaux s'élève à CHF 165'000.- (budget CHF 189'000.-). De ce montant les subsides octroyés seront déduits.

L'étape 2019 comprend la réfection d'une partie communale du chemin du Lucheran à Fiaugères pour le revêtement et l'évacuation de l'eau ainsi qu'une partie privée pour les

accès aux fermes de MM. Jean-Claude Jaccoud à Fiaugères et Ernest Currat à Besencens. C'est l'entreprise Grisoni Zaugg SA qui a décroché le travail pour un montant de CHF 135'000.- (budget CHF 170'000.-). La totalité de ces travaux bénéficieront des subsides de 57%.

7.4 Sentier des arbres

Mme Christine Scheizer Simac donne des explications à propos du sentier des arbres qui est répertorié sur l'application Flower Walks. Il s'agit d'une application gratuite que l'on peut installer sur un ordinateur, une tablette ou un téléphone portable et qui recense les sentiers botaniques sur toute la Suisse. La Suisse romande compte 6 sentiers et depuis le 1^{er} mai 2019 le sentier des arbres est le premier sentier fribourgeois.

La mise en application a été financée par les communes de Saint-Martin, Maraçon, La Verrerie ainsi que par Pro Natura Fribourg et le Service du paysage. L'application est garantie pendant 5 ans.

De plus, Mme Schweizer Simac informe que ce matin elle a participé à une interview pour l'émission « Couleurs locales » de la RTS qui va diffuser, dans les 15 jours à venir, des reportages sur la biodiversité sur le canton de Fribourg pendant une semaine. Une émission sera dédiée au sentier des arbres.

M. le Syndic rajoute que le souhait de la commune est de faire vivre ce sentier. Les passerelles, chemins et escaliers continueront d'être entretenus par la corporation forestière. En 2018, un montant de CHF 4'000.- a été alloué pour ces réfections.

Mme Schweizer Simac invite la population à participer aux balades botaniques qu'elle organise sur le sentier des arbres tous les vendredis soirs de 18h00 à 20h00. Rendez-vous sur la place du village à Saint-Martin.

Dans le cadre de la fête de la nature, un rallye des familles sera organisé le 25 mai 2019 au parcours Vita.

5. La Parole est donnée aux citoyens

M. Yannick Aebischer demande si le passage piétons devant la salle polyvalente va être à nouveau marqué suite aux récents travaux.

M. le Syndic lui répond que les travaux de marquage sont prévus à cet endroit prochainement car il faut attendre 3 semaines après la pose de l'enrobé pour les effectuer.

La parole n'étant plus demandée, M. le Syndic remercie tout le monde pour la confiance témoignée, pour l'intérêt que porté au bon fonctionnement de la commune, ainsi que pour sa présence ce soir à cette assemblée. Il remercie tout particulièrement le personnel communal et ses collègues du Conseil communal. Il clôt la séance à 21h20 et invite l'assemblée à partager le verre de l'amitié.

Au nom de ses collègues, M. Georges-Henri Débois, vice-Syndic, remercie également M. le Syndic Gérard Buchs.

Le Syndic :


Gérard Buchs

La secrétaire :


Florence Genoud Bailat

Saint-Martin, le 17 mai 2019